

Interview

Adeline Hazan, d'Unicef France «La loi immigration est contraire à la Convention internationale des droits de l'enfant»

«Cette loi immigration changera tout pour mon avenir» : sur le campus bordelais, des étudiants étrangers inquiets

Après le vote du projet de loi mardi 19 décembre, des étudiants étrangers de Bordeaux s'inquiètent pour leur avenir, tandis que la direction de l'établissement regrette une «remise en cause de la tradition d'ouverture de la France».

[Immigration](#) il y a 8 min abonnés

Enseignement supérieur : «Nous avons besoin des étudiants étrangers»

[Immigration](#) il y a 17 min abonnés

Une loi immigration qui dégrade un peu de ce qui faisait la France

[Opinions](#) 21 déc. 2023 abonnés [voir tous les articles sur Projet de loi immigration](#) L'ancienne contrôleuse générale des lieux de privation de liberté se dit «très inquiète et choquée» par les dispositions prévues par le texte adopté par Parlement, qui comprennent selon elle de nombreuses atteintes aux droits de l'enfant.

«Les conditions d'acquisition de la nationalité seront renforcées. Il faudra un an de régularité pour un enfant né à Mayotte de parents étrangers qui sollicitent la nationalité française, contre trois mois actuellement», explique Adeline Hazan. Ici, près de Mamoudzou en mai. (Bastien Doudaine/Hans Lucas. AFP)

par [Virginie Ballet](#)

publié le 20 décembre 2023 à 17h21

C'est une condamnation ferme et sans ambiguïté. «L'Unicef se désole de [l'adoption du projet de loi immigration](#) au Parlement, a fait savoir dès mardi 19 décembre dans la soirée la branche française des Nations unies pour l'enfance, pour qui ce texte porte «de nombreuses atteintes aux droits de l'enfant». Pour *Libération*, sa présidente, Adeline Hazan, détaille les risques que cette loi fait courir aux plus jeunes et dit espérer que le Conseil constitutionnel [censure la plupart de ses dispositions](#), qu'elle juge contraires à la Convention internationale des droits de l'enfant.

L'Unicef a eu des mots de condamnation très forts du projet de loi immigration. Pourquoi ?

Je suis vraiment très inquiète après l'adoption de ce texte, et [des nombreuses dispositions](#) qui vont toucher les mineurs, au point d'être totalement contraires à la Convention internationale des droits de l'enfant. Il y a par ailleurs des mesures qui sont manifestement inconstitutionnelles. Je suis très choquée d'entendre le gouvernement reconnaître qu'il y a des choses gênantes, mais qu'en somme, ce n'est pas graves [puisque'elles seront censurées par la Conseil constitutionnel](#). Ce n'est rien d'autre que du forcing pour faire passer une loi très problématique. C'est scandaleux. Par ailleurs, même si cela a été renvoyé à janvier, le gouvernement indique que [l'aide médicale d'Etat \(AME\)](#) sera réformée. Il est clair qu'elle le sera par le bas. Pour les enfants, c'est un risque énorme : si un parent ne bénéficie plus de l'AME, alors l'enfant non plus. C'est une atteinte au droit à la santé, qui est fondamental.

Vous pointez des mesures d'ores et déjà néfastes pour les enfants. Lesquelles ?

Concernant les mineurs, beaucoup de choses sont incroyablement choquantes. Le plus choquant, qui a d'ailleurs engendré beaucoup de débats entre le gouvernement et les parlementaires, est sans doute le conditionnement du versement des allocations familiales et de l'Aide personnalisée au logement (APL), pour les étrangers en situation régulière, à cinq ans de présence sur le territoire, s'ils ne travaillent pas. Cela aura un impact direct sur le droit à un logement décent : quand on a des enfants, sans APL et sans allocations familiales, il est très difficile de se loger. Cela pose un vrai problème constitutionnel : c'est une discrimination qui ne dit pas son nom entre enfants français et enfants étrangers. C'est en tout cas complètement contraire à la Convention internationale des droits de l'enfant, qui garantit un droit à un logement décent pour tous les enfants.

Décryptage

[Regroupement familial, APL, délit de séjour irrégulier... ces mesures du projet de loi immigration qui vont compliquer la vie des étrangers](#)

[Société](#) 19 déc. 2023 abonnés

C'est d'autant plus alarmant que selon les dernières données de l'Unicef, l'an dernier, le nombre d'enfants sans solution de logement avait augmenté de 20%...

Absolument. C'est une hausse énorme. Actuellement, en France, on compte environ 3 000 enfants à la rue. Pas en centre d'hébergement ou en foyer, mais complètement à la rue. En supprimant les APL et les allocations familiales, qui sont une grosse partie des ressources d'un certain nombre de familles étrangères, mais en situation régulière, on va augmenter le nombre d'enfants à la rue. Même la droite n'avait jamais osé faire ça ! De la même manière, les déboutés du droit d'asile n'auront plus droit au dispositif d'hébergement d'urgence. Or, c'est une compétence de l'Etat, censée être inconditionnelle. Là encore, je ne vois pas comment cela peut tenir la route devant le Conseil constitutionnel. En outre, nous jugeons choquante la création d'un nouveau fichier pour les mineurs non accompagnés délinquants : lorsqu'elle juge quelqu'un, la justice a déjà tout à fait de quoi voir s'il a déjà été délinquant ou non. C'est une atteinte énorme à la protection des mineurs. Dans la même veine, depuis la loi Taquet, beaucoup d'avancées avaient été obtenues concernant les jeunes pris en charge par l'aide sociale à l'enfance à leur majorité. Là, ces mineurs ne devraient présenter «aucun lien avéré avec leur pays d'origine» pour avoir un droit de séjour à leur accession à la majorité. C'est aberrant.

Qu'en est-il du droit du sol ?

Les conditions d'acquisition de la nationalité seront renforcées, notamment dans les territoires d'Outre-mer. Il faudra un an de régularité pour un enfant né à Mayotte de parents étrangers qui sollicitent la nationalité française, contre trois mois actuellement. Surtout, il était admis de longue date qu'un mineur né en France acquiert la nationalité à 18 ans. Là, il sera obligé d'entamer une démarche pour l'obtenir. On parle d'adolescents : beaucoup de jeunes ne savent pas ces choses, ou peuvent les oublier. C'est complètement incohérent avec la façon dont les jeunes vivent.

Et sur le regroupement familial ?

Là aussi, l'accès est totalement rétréci : on va imposer une condition financière de ressource au demandeur, ainsi qu'une assurance maladie pour les proches dans leur pays d'origine. Cela va évidemment avoir un impact sur le rapprochement d'enfants restés au pays d'origine, jusqu'à les empêcher de venir retrouver leur père ou leur mère.

Une seule mesure trouve grâce aux yeux de l'Unicef : l'interdiction de rétention administrative des mineurs...

C'est bien l'unique chose positive, que l'on demandait depuis dix ans. En 2022, environ 3 000 mineurs étaient concernés. Il y a un bémol tout de même : à Mayotte, où se déroulent à peu près 90% des cas de rétentions de mineurs, cette mesure ne s'appliquera qu'en 2027, sans que l'on comprenne très bien pourquoi. Autre point problématique : cela ne concernera pas les zones d'attente, comme on le demandait. Concrètement, il s'agit d'être placé, pour vingt jours maximum, dans un lieu au sein de l'aéroport, quand quelqu'un arrive en avion dans un pays et est contrôlé, avant d'être refoulé. C'est donc une avancée unique, mais partielle.